

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 3 juillet 2023

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 3 juillet 2023 à 19h30, à la salle du conseil du Centre municipal, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Gérald Savard	maire.
Mme Caroline Audet	conseillère au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin	conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard	conseiller au siège no 4 ;
M. Alexandre Germain	conseiller au siège no 5 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Louise Perron greffière-trésorière adjointe.

Sont absents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve	conseiller au siège no 1 ;
M. Raynald Pearson	conseiller au siège no 6 .

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;
- 4.00 Approbation des comptes ;
- 5.00 Lecture de la correspondance ;
- 6.00 Assemblée de consultation publique règlements 23-381 et 23-382 ;
- 7.00 Avis de motion – règlement 23-381 ;
- 8.00 Avis de motion – règlement 23-382 ;
- 9.00 Adoption 2^e projet règlement 23-381 ;
- 10.00 Adoption 2^e projet règlement 23-382 ;
- 11.00 Demande de dérogation mineure – 411, chemin Bouchard ;
- 12.00 Ajustement du bordereau de prix – Mandat octroyé à GID expert – audit des bâtiments ;
- 13.00 Acceptation de l'offre de services – Firme Trifide – Inspection routes et ponceaux – Fonds gestion des actifs ;
- 14.00 Demande de gratuité de salle ;
- 15.00 Acceptation de l'offre de services – Julie Simard Urbaniste ;
- 16.00 Rapport des comités ;
- 17.00 Divers :
 - 17.01 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intra-municipales 2023-24 – Appui de la municipalité de Bégin;
 - 17.02
 - 17.03
 - 17.04
- 18.00 Période de questions ;

19.00 Levée de la séance ordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la greffière-trésorière adjointe, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-110 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière adjointe.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers ».

Adoptée

3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-111 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

ATTENDU QUE Les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal du 5 juin 2023 par la greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, cette dernière étant dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet;
APPUYÉE PAR M. Ghislain Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit par la présente adopté tel que rédigé par greffière-trésorière et directrice générale.

Adoptée

4.00 APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-112 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Caroline Audet appuyée de M. Ghislain Bouchard que soient autorisés les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 40 476.14 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	2 738.01 \$
Voirie/urbanisme :	19 401.25 \$
Loisirs/sports/culture :	3 748.01 \$
Eau/égout/déchets :	2 289.80 \$
Service incendie/ sécurité publique :	2 757.96 \$
Incompressibles :	9 511.11 \$

Que la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à en faire le paiement.

**MME LOUISE PERRON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.**

Adoptée

5.00 CORRESPONDANCE

1. Reçu le 27 juin 2023 une lettre du CIUSS concernant les informations relatives au suivi de la qualité de l'air avec l'appareil PurpleAir. L'appareil installé à Bégin donne accès aux données sur la qualité de l'air de notre municipalité via le site <https://map.purpleair.com>.

6.00 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENTS 23-381 ET 23-382

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Monsieur le maire demande à la greffière-trésorière adjointe d'expliquer les projets des règlements numéros 23-381 et 23-382 visant respectivement de modifier le règlement de zonage 15-288 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique et à modifier le règlement sur les permis et certificats 15-291 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

7.00 AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT 23-381

Monsieur Stécy Potvin conseiller municipal donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance subséquente de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter :

- Règlement modifiant le règlement de zonage 15-288 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique.

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Gérald Savard, maire demande à la greffière-trésorière adjointe de présenter aux élus le projet de règlement 23-381 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 15-288 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique.

8.00 AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT 23-382

Monsieur Ghislain Bouchard conseiller municipal donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance subséquente de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter :

- Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 15-291 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Gérald Savard, maire demande à la greffière-trésorière adjointe de présenter aux élus le projet de règlement 23-382 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 15-291 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

9.00 ADOPTION 2^E PROJET REGLEMENT 23-381

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-113

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 23-381

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la présente séance du conseil du 3 juillet 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement est identique au premier projet de règlement 23-381 ;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par la greffière-trésorière adjointe de l'objet du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet. ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ADOPTER le second projet de règlement no 23-381 modifiant le règlement de zonage no 15-288 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique.

Adoptée

10.00 ADOPTION 2^E PROJET REGLEMENT 23-382

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-114

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 23-382

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la présente séance du conseil du 3 juillet 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement est identique au premier projet de règlement 23-382 ;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par la greffière-trésorière adjointe de l'objet du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ADOPTER le second projet de règlement no 23-382 modifiant le règlement sur les permis et certificats 15-291 relativement aux demandes concernant l'hébergement touristique.

Adoptée

11.00 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – 411, CHEMIN BOUCHARD

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-115

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 411 CHEMIN BOUCHARD

ATTENDU que la municipalité possède un règlement sur les dérogations mineures ;

ATTENDU que ce dit règlement permet de déroger à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement ;

ATTENDU que la fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats, Mme Louise Perron, a reçu une demande de dérogation mineure touchant la propriété sise au 411 chemin Bouchard ;

ATTENDU que cette demande consiste à autoriser la construction d'une résidence de villégiature ayant une marge avant de 4 mètres au lieu de 10 mètres prescrite à la grille des spécifications de la zone no 30 Id1 du règlement de zonage numéro 15-288 ;

ATTENDU qu'accepter cette demande ne causera aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins de cette propriété ;

ATTENDU la recommandation du CCU ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À UNANIMEMENT:

D'accepter la dérogation mineure telle que spécifiée dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée

12.00 AJUSTEMENT DU BORDEREAU DE PRIX – MANDAT OCTROYÉ À GID EXPERT – AUDIT DES BATIMENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-116

AJUSTEMENT DU BORDEREAU DE PRIX – MANDAT OCTROYÉ À GID EXPERT – AUDIT DES BÂTIMENTS – PROGRAMME GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services à la firme GID Expert a été acceptée par résolution le 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de mètres carrés pour la bâtisse abritant le CPE avait été estimé à 319.2 m et qu'elle s'est avérée plus élevée de 60.8 m carrés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ACCEPTER l'ajustement du bordereau de prix à savoir :

- 1 200.80 \$ au lieu de 957.60 \$ pour l'item 2.2 au bordereau de prix soit le 130 rue Brassard.

Adoptée

13.00 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – FIRME TRIFIDE – INSPECTION ROUTES ET PONCEAUX – FONDS GESTION DES ACTIFS

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-117

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – FIRME TRIFIDE – INSPECTION ROUTES ET PONCEAUX – PROGRAMME GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord demandé à la firme Trifide déjà impliquée dans le dossier d'inspection pour le PIRRL afin qu'elle prépare une offre de services pour la réalisation d'une inspection des routes et ponceaux localisés sur le territoire de Bégin et non compris dans le PIRRL (locale 3) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services est proposée aux municipalités de Bégin, Larouche et Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme Trifide est avantageuse et conforme à nos besoins dans le cadre de l'aide financière octroyée par le Fonds de gestion des actifs de la FCM ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet;

APPUYÉE PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ACCEPTER l'offre de la firme Trifide au montant de 14 650 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

14.00 DEMANDE DE GRATUITE DE SALLE

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-118

ACCEPTATION – GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE qu'une ancienne citoyenne de Bégin, Mme Annie Truchon, voyage présentement dans les Amériques en vélo et aimerait bien partager ses aventures et répondre aux diverses questions des béginois et béginoises et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, Mme Truchon demande à la municipalité de lui prêter gratuitement la petite salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'ACCEPTER d'accepter la demande de Mme Truchon et de fixer avec elle une date à sa convenance.

Adoptée

15.00 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – JULIE SIMARD URBANISTE

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-119

ACCEPTATION DUNE OFFRE DE SERVICES – AMENDEMENTS AU PLAN D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIF À LA ZONE 121 R

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin doit apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin d'augmenter la densité dans la zone 121 R ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer un amendement au règlement de zonage ainsi qu'au plan d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'accepter l'offre de service de Mme Julie Simard à 1 475 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

16.00 RAPPORT DES COMITES

M. Alexandre Germain

M. Germain mentionne que la fête de la St-Jean a été un grand succès et ce même sans feux d'artifice et feu de joie. Il en profite pour remercier tous les bénévoles et personnes qui ont participé.

Concernant le comité du 100^e il informe les personnes présentes des activités à venir comme le tournoi de golf avec toutes ses activités connexes ainsi que les dimanches musicaux qui se dérouleront dans le parc. Il en profite pour indiquer les dates de ces activités.

Concernant l'urbanisme, M. Germain nous signale que les permis émis pour le mois de mai 2023 sont au nombre de 30 pour une valeur estimée des travaux de 388 100 \$ et des revenus des coûts de permis de 805 \$.

M. Stécy Potvin

Concernant le comité du 100^e M. Potvin informe les personnes présentes que la vente de bières et chocolats va tellement bien qu'ils ont dû en commander d'autres. Il mentionne également qu'un livre sera disponible bientôt.

M. Ghislain Bouchard

Concernant le club Perce-Neige, M. Bouchard indique que ce soir a lieu une rencontre relativement à l'acquisition d'un nouvel équipement et que malheureusement il ne pourra y assister étant donné sa présence ici ce soir.

17.00 DIVERS

**17.01 PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL
SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRA-MUNICIPALES 2023-24 –
APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-120
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL SUR LES
TERRES PUBLIQUES INTRA-MUNICIPALES 2023-2024 – APPUI DE LA
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE la CAIR réalise des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intra-municipales dans la municipalité de Bégin ;

CONSIDÉRANT QUE la CAIR a présenté à la municipalité de Bégin les secteurs d'interventions et la nature des travaux projetés qui doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle puisse élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour la saison 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la planification proposée par la CAIR ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité de Bégin appui la planification des travaux d'aménagement forestier prévue par la CAIR sur son territoire entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 et accepte qu'elle soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnelle 2023-2024 sur les terres publiques intra-municipales.

Adoptée

18.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Pierre Desbiens

M. Desbiens veut savoir pourquoi le garage de M. Henry dans le 5^e rang est de cette hauteur et pourquoi il est proche de la rue.

M. Jany Desbiens

M. Desbiens demande aux élus d'avoir un parc à chiens pour faire courir son chien.

Monsieur le maire et Mme Perron répondent à ces questions.

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-07-121 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à 19h57.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERALD SAVARD,
MAIRE.**

**MME LOUISE PERRON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE.**